FASNET SC

Fiche d'identité

Nom commercial : **FASNET SC**

Composition : **PHENMEDIPHAM 160 g/L**

N° AMM : **9400463**

Type d’action : **HERBICIDES**

Formulation : **(SE) SUSPO-EMULSION**

Conditionnement : **5L, 10L**

Fasnet sc est une formulation en suspo-émulsion exclusive nommée Oléotech. Cette formulation huileuse permet d'augmenter l'étalement à la surface des feuilles ainsi qu'une pénétration plus complète du produit. Ces bénéfices se traduisent par une efficacité améliorée en conditions difficiles, une grande régularité d'action ainsi qu'une souplesse de dose jusqu'à 1,5 L/ha pour une application en toute sécurité. Il doit être appliqué dès la levée des adventices pour une meilleure efficacité.



Usages autorisés

Culture			Dose	Max. appli	DAR	ZNT
Betterave fourragère	Désherbage	Dicotylédones	6 L/HA	1	90 jours	5 m

Usage :
FASNET SC peut être utilisé sur betteraves industrielles et fourragères portes graines. Contacter la FNAMS pour de plus amples informations.
Dose :
Applications :
Pleine dose : 6 L/ha par cycle cultural, fractionnée en 3 applications maximum (dose fractionnée : 2L max/ha/application).

EUH401 Respectez les instructions d’utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l’environnement.
EUH450 Peut entraîner une contamination diffuse à long terme des ressources en eau.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.

FASNET SC

Culture			Dose	Max. appli	DAR	ZNT
Betterave industrielle	Désherbage	Dicotylédones	6 L/HA	1	90 jours	5 m
Usage : FASNET SC peut être utilisé sur betteraves industrielles et fourragères portes graines. Contacter la FNAMS pour de plus amples informations. Dose : Applications : Pleine dose : 6 L/ha par cycle cultural, fractionnée en 3 applications maximum (dose fractionnée : 2L max/ha/application).						
Chardon Marie	Désherbage	Dicotylédones annuelles	2,5 L/HA	1	28 jours	5 m
Usage : Non autorisé sur artichaut et cardon, Dose :						
Echinacée	Désherbage	Dicotylédones annuelles	2,5 L/HA	1	28 jours	5 m
Usage : Non autorisé sur artichaut et cardon, Dose :						
Epinards	Désherbage	Dicotylédones	2,6 L/HA	1	28 jours	5 m
Usage : Autorisé uniquement pour le désherbage des épinards destinés à la production industrielle d'épinards surgelés ou appertisés et également aux productions de semences d'épinard. Dose : Applications : Fractionnement possible en 3 applications sur épinards destinés à la production industrielle d'épinards surgelés ou appertisés.						
Estragon	Désherbage	Dicotylédones annuelles	2,5 L/HA	1	28 jours	5 m
Usage : Non autorisé sur artichaut et cardon, Dose :						
Fraisier (pépinière)	Désherbage	Dicotylédones	3 L/HA	2	NA	5 m
Usage : autorisé également en pépinière sous abri Dose : Applications : intervalle minimum entre les applications de 15 jours						

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
EUH450 Peut entraîner une contamination diffuse à long terme des ressources en eau.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.

FASNET SC

Culture			Dose	Max. appli	DAR	ZNT
Persil	Désherbage	Dicotylédones annuelles	2,5 L/HA	1	28 jours	5 m
Usage : Non autorisé sur artichaut et cardon, Dose :						
Psyllium de Provence	Désherbage	Dicotylédones annuelles	2,5 L/HA	1	28 jours	5 m
Usage : Non autorisé sur artichaut et cardon, Dose :						

Description

Mélanges

Les mélanges doivent être mis en oeuvre conformément à la réglementation en vigueur et aux recommandations des guides de bonnes pratiques officiels.

Informations réglementaires

Nom commercial : **FASNET SC**



Mention d'avertissement : **Danger**

Mention de danger :
EUH401 Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
EUH450 Peut entraîner une contamination diffuse à long terme des ressources en eau.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :
P201 Se procurer les instructions avant utilisation.
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
EUH450 Peut entraîner une contamination diffuse à long terme des ressources en eau.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.

équipement de protection des yeux/ du visage.
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P391 Recueillir le produit répandu.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P501 Éliminer le contenu/récipient dans des sacs étanches conformément à la réglementation locale ou dans une installation d'élimination des déchets agrée.

SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. [Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Eviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.]
SPe 3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau. Pour protéger les plantes non cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.

DRE	**48h**
Détenteur homologation :	**BAYER S.A.S.**
Marque déposée :	**SIPCAM France**
Réglementation transport ADR :	**VOIR FDS**

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
EUH450 Peut entraîner une contamination diffuse à long terme des ressources en eau.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

